

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
60968

1988

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
1999-07

Amendement 2

**Lampes à ballast intégré pour
l'éclairage général – Prescriptions de sécurité**

Amendment 2

**Self-ballasted lamps for
general lighting services – Safety requirements**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/60968-1988/AMD2:1999>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/60968-1988/AMD2:1999>

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

F

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34A: Lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34A/874/FDIS	34A/888/RVD

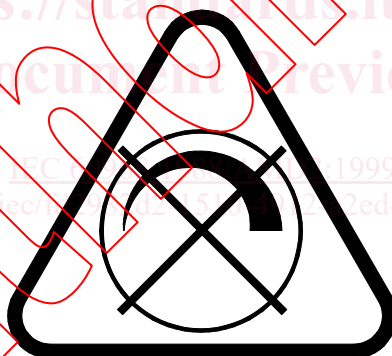
Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 8

4 Marquage

Remplacer, à la page 10, le point 4) de 4.2 par le nouveau point 4) suivant:

- 4) Des conditions spéciales ou des restrictions qui doivent être observées pour le fonctionnement de la lampe, par exemple fonctionnement sur circuit à gradateur. Lorsque les lampes ne sont pas adaptées à la gradation, le symbole suivant peut être utilisé:



IEC 928/99

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34A: Lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34A/874/FDIS	34A/888/RVD

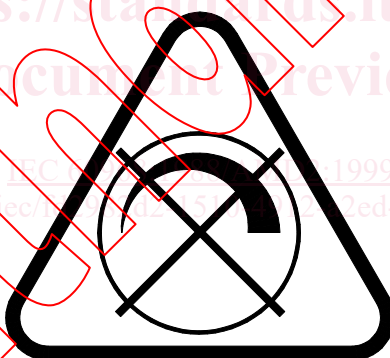
Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 9

4 Marking

Replace, on page 11, item 4) in 4.2 by the following new item 4):

- 4) Special conditions or restrictions which shall be observed for lamp operation, for example, operation in dimming circuits. Where lamps are not suitable for dimming, the following symbol may be used:



IEC 928/99

Remplacer le tableau 1 existant par le nouveau tableau 1 suivant:

Tableau 1 – Calibres d’interchangeabilité et dimensions des culots de lampes

Culot de lampe	Dimensions du culot à vérifier au moyen du calibre	N° de la feuille de calibre de la CEI 60061-3
B22d ou B15d	A max. et A min. D1 max. N min. Position diamétrale des ergots Insertion dans la douille Rétention dans la douille	} 7006-10 } et } 7006-11 7006-4A 7006-4B
E27	Dimensions maximales du filetage Diamètre principal minimal du filetage Réalité du contact	7006-27B 7006-28A 7006-50
E26	Dimensions maximales du filetage Diamètre principal maximal du filetage	7006-27D 7006-27E
E14	Dimensions maximales du filetage Diamètre principal minimal du filetage Réalité du contact	7006-27F 7006-28B 7006-54

6 Protection contre les chocs électriques

Remplacer les quatrième, cinquième et sixième alinéas existants par les nouveaux alinéas suivants:

La conformité est vérifiée à l'aide d'un calibre répondant aux spécifications de l'édition en vigueur de la CEI 60061-3, feuille 7006-51A pour les culots E27 et feuille 7006-55 pour les culots E14.

NOTE – Les spécifications pour les culots E26 sont à l'étude.

Les lampes à culot B22 ou B15 sont soumises aux mêmes prescriptions que les lampes à incandescence normales équipées de ce culot.

7.1 Résistance d'isolement

Remplacer le troisième alinéa existant par la nouvelle note suivante:

NOTE – La résistance d'isolement entre chemise et contacts des culots à baïonnette est à l'étude.

Replace the existing table 1 by the following new table 1:

Table 1 – Interchangeability gauges and lamp cap dimensions

Lamp cap	Cap dimensions to be checked by the gauge	Gauge sheet No. from IEC 60061-3
B22d or B15d	A max. and A min. D1 max. N min. Diametrical position of the pins Insertion in lampholder Retention in lampholder	} 7006-10 } and } 7006-11 7006-4A 7006-4B
E27	Max. dimensions of the screw thread Min. major diameter of the screw thread Contact making	7006-27B 7006-28A 7006-50
E26	Max. dimensions of the screw thread Max. major diameter of the screw thread	7006-27D 7006-27E
E14	Max. dimensions of the screw thread Min. major diameter of the screw thread Contact making	7006-27F 7006-28B 7006-54

6 Protection against electric shock

Replace the existing fourth, fifth and sixth paragraphs by the following new paragraphs:

Compliance is checked with the aid of a gauge in accordance with the current edition of IEC 60061-3, sheet 7006-51A for E27 caps and sheet 7006-55 for E14 caps.

NOTE – Requirements for E26 caps are under consideration.

Lamps with B22 or B15 caps are subject to the same requirements as normal incandescent lamps with this cap.

7.1 Insulation resistance

Replace the existing third paragraph by the following new note:

NOTE – The insulation resistance of bayonet caps between shell and contacts is under consideration.

7.2 Rigidité électrique

Remplacer le cinquième alinéa existant du premier tiret par la nouvelle note suivante:

NOTE – La distance entre la feuille et les parties transportant le courant est à l'étude.

Remplacer le deuxième tiret existant par le nouveau tiret suivant:

- Culots à baïonnette: entre chemise et contacts (à l'étude)

Page 16

Remplacer l'article 8 existant par le nouvel article 8 suivant:

8 Résistance mécanique

Résistance à la torsion

Le culot doit demeurer fermement lié à l'ampoule ou à la partie de la lampe utilisée pour visser ou dévisser celle-ci lorsqu'elle est soumise à un couple de torsion de la valeur indiquée dans la liste ci-dessous:

B22d	3 Nm
B15d	1,15 Nm
E26 et E27	3 Nm
E14	1,15 Nm

L'essai est effectué au moyen des douilles d'essai illustrées aux figures 2 et 3.

Le couple ne doit pas être appliqué brusquement, mais progressivement depuis zéro jusqu'à la valeur spécifiée.

Dans le cas de culots à fixation mécanique, le mouvement relatif entre le culot et l'ampoule est permis, pourvu qu'il n'excede pas 10°.

Après l'essai de résistance mécanique, l'échantillon doit être conforme aux prescriptions d'accessibilité (voir article 6).